

# Le budget 2004 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique

Résultats de l'enquête annuelle



Délégation  
au développement  
et aux affaires internationales

Département des études,  
de la prospective  
et des statistiques

N° 15 – novembre 2005

# Le budget 2004 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique

Résultats de l'enquête annuelle



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Délégation  
au développement  
et aux affaires internationales

Département des études,  
de la prospective  
et des statistiques

N° 15 – novembre 2005

#### Remarque

Dans les tableaux, les nombres ont systématiquement été arrondis à l'entier le plus proche. Les totaux ayant été arrondis après leur calcul sur les valeurs réelles, ils peuvent différer de la somme des valeurs arrondies.

#### Signes conventionnels utilisés

...	résultat non disponible
///	absence de résultat due à la nature des choses
—	résultat nul, inférieur à la moitié du dernier ordre exprimé ou inférieur au seuil de publication.
nr	non renseigné

Chef du Département des études, de la prospective et des statistiques : Philippe CHANTEPIE

Responsable des publications et de la valorisation : Jacqueline BOUCHERAT

Responsable de la cellule statistique : Jeannine CARDONA

Rédaction : Philippe MONIER

© Ministère de la culture et de la communication, Délégation au développement et aux affaires internationales, Département des études, de la prospective et des statistiques, Paris, 2005.

Cette *Note statistique* est téléchargeable sur le site :

**<http://www.culture.gouv.fr/dep/telechrg/stat/nstat15.pdf>**

## SOMMAIRE

---

<b>Principaux indicateurs</b> .....	5
<b>Le budget de fonctionnement des conservatoires nationaux de région (CNR) et des écoles nationales de musique (ENM)</b> .....	7
Les recettes de fonctionnement .....	9
Les dépenses de fonctionnement .....	11
<b>Le budget d'investissement des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique</b> .....	15
Les recettes d'investissement .....	17
Les dépenses d'investissement .....	18
<b>Le coût de fonctionnement moyen par élève en 2004</b> .....	21
<b>Règles tarifaires</b> .....	23

Cette note présente les résultats de l'enquête annuelle portant sur le financement des écoles de musique, de danse et d'art dramatique contrôlées par le Ministère de la culture et de la communication – conservatoires nationaux de région (CNR) et écoles nationales de musique (ENM). Elle propose une photographie de la situation financière de ces établissements, établie à partir des dépenses et recettes effectives relevées dans les comptes administratifs de 2004<sup>1</sup>.

Ce document porte sur le budget des 137 écoles de la métropole (35 CNR et 102 ENM). Plusieurs établissements n'ayant pas répondu à cette enquête, certaines données ont dû être estimées.

Les données relatives à l'année 2003 ont fait l'objet de quelques corrections par rapport à la publication précédente<sup>2</sup> : ces corrections concernent plusieurs écoles dont les données budgétaires, mises à disposition trop tardivement pour être prises en compte, avaient fait l'objet d'une estimation ; par ailleurs, les données relatives à l'ENM de Saint-Étienne (CNR en préfiguration), indûment comptées au titre des CNR dès 2003, ont été reclassées.

Aucun changement de catégorie d'établissement n'a été enregistré en 2004.

---

1. Les données financières portent donc sur les décaissements et encaissements effectués au cours de l'année civile 2004 et ne correspondent pas aux coûts et recettes générés sur l'année scolaire 2003-2004 ou sur l'année scolaire 2004-2005 ; de plus, certains fractionnements ou retards d'encaissements (notamment sur les droits de scolarité ou sur les subventions perçues) peuvent conduire ponctuellement à un gonflement ou à un rétrécissement des recettes ; dans la mesure du possible (et s'agissant principalement de la subvention versée par le Ministère de la culture), un correctif est apporté aux données comptables concernées.

2. *Note statistique* n° 9 (novembre 2004) téléchargeable sur le site :

<http://www.culture.gouv.fr/dep/telechrg/stat/nstat9.pdf>

## Principaux indicateurs

En 2004, comme le montre le tableau 1, le budget des 137 écoles de musique, de danse et d'art dramatique de métropole contrôlées par l'État frôle 400 millions d'euros, soit un montant supérieur de près de 15 % (en euros constants) aux dépenses réalisées en 1998 (année où le nombre d'établissements contrôlés par le MCC s'est stabilisé à 137). Cette progression est sensiblement plus élevée que celle du nombre d'élèves inscrits dans ces établissements, qui est passé de 140 021 à 145 289 (soit + 3,8 %) durant cette même période.

**Tableau 1 – Montant du budget par nature**

*en milliers d'euros courants*

	2004			Rappel 2003		
	CNR + ENM	CNR	ENM	CNR + ENM	CNR	ENM
Nombre d'établissements	137	35	102	137	35	102
Fonctionnement	363 501	160 324	203 177	351 556	157 583	193 973
Investissement	29 615	13 570	16 045	41 398	9 383	32 015
<b>Budget total</b>	<b>393 116</b>	<b>173 894</b>	<b>219 222</b>	<b>392 954</b>	<b>166 966</b>	<b>225 988</b>

Source : MCC/DDAI/DEPS

Dans cette évolution, il convient de distinguer la part respective des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement : entre 1998 et 2000, le montant des dépenses d'investissement a oscillé entre 16 et 21 millions d'euros (constants 2004) ; abondé par une opération exceptionnelle financée entre 2001 et 2003, il a dépassé durant ces trois années les 40 millions d'euros (constants 2004) ; en 2004, ce sont encore près de 30 millions d'euros qui lui sont consacrés. Les dépenses de fonctionnement quant à elles ont progressé à un rythme annuel moyen de 2,1 % (en euros constants) ; la progression entre l'année 2003 et l'année 2004 (+ 1,3 %) est la plus faible enregistrée sur la période.

Après avoir dépassé 10 % du budget global entre 2001 et 2003, les dépenses d'investissement ne représentent plus en 2004 que 7,5 % du budget global des établissements (cette part n'avait pas excédé 6,4 % entre 1998 et 2000).

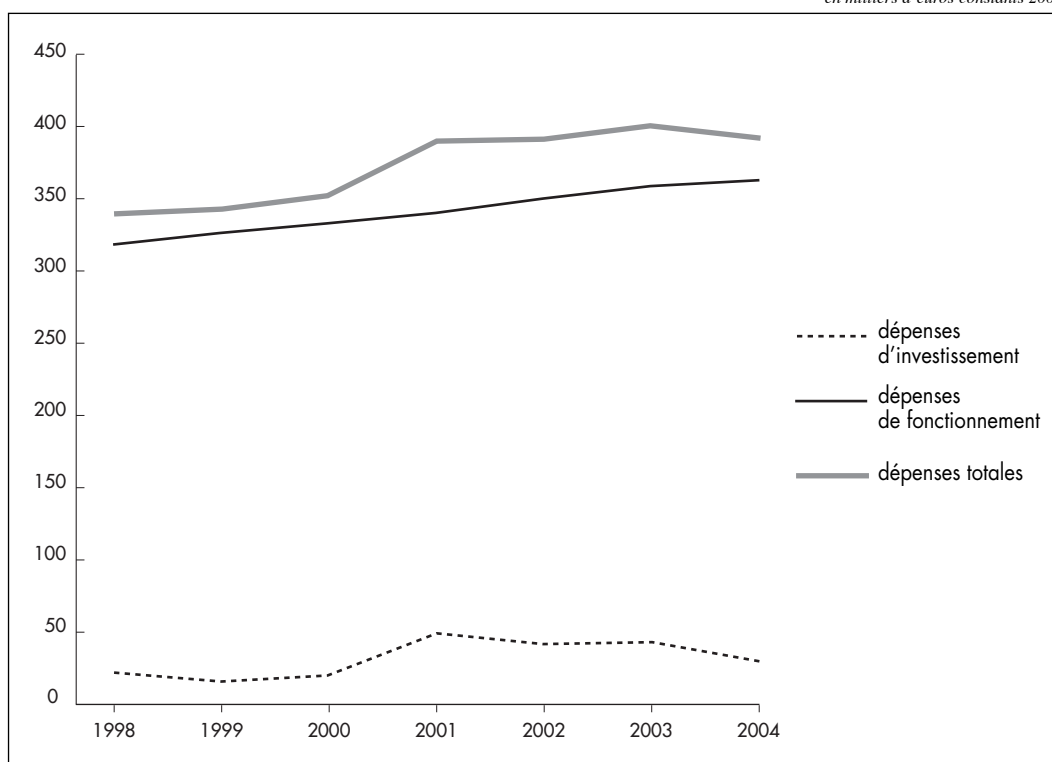
À titre indicatif, le budget moyen d'un établissement atteint 2,9 millions d'euros en 2004, dont 2 650 000 euros en fonctionnement et 215 000 euros en investissement.

Plus de neuf dixièmes du budget de fonctionnement sont consacrés aux frais de personnel<sup>3</sup> et près de la moitié des dépenses d'investissement ont été affectées à la construction de locaux. Enfin, 80 % du budget des établissements sont directement financés par la collectivité locale gestionnaire.

Il convient de mentionner que ces valeurs moyennes, ainsi que les évolutions mentionnées plus haut, recouvrent des disparités importantes qui seront analysées dans la suite de ce document.

**Graphique 1 – Évolution du budget des CNM et des ENM entre 1998 et 2004**

*en milliers d'euros constants 2003*



Source : MCC/DDAI/DEPS

3. Il convient toutefois de signaler que toutes les collectivités gestionnaires ne tiennent pas une comptabilité analytique suffisamment détaillée pour leur permettre d'affecter précisément à chaque établissement la part de dépenses « indirectes » qui lui revient, ce qui tend à surestimer un peu la masse salariale.

## Le budget de fonctionnement des CNR et des ENM

Entre 2003 et 2004, le budget de fonctionnement des écoles de musique contrôlées a augmenté de 3,4 %, soit une augmentation en euros constants de 1,3 % (voir tableau 1). Cette évolution moyenne résulte d'évolutions contrastées : le budget des CNR a augmenté de 1,7 % et celui des ENM de 4,7 % ; toutefois si on exclut les valeurs « extrêmes », la moitié des CNR ont connu une hausse de leurs dépenses de fonctionnement comprise entre + 0,4 % et + 4,8 %, et la moitié des ENM une hausse comprise entre + 0,6 % et + 7,1 %.

**Tableau 2 – Montant et évolution du budget de fonctionnement**

*en milliers d'euros courants et en %*

	2004	Évolution 2004/2003
CNR	160 324	+ 1,7
ENM	203 177	+ 4,7
<i>Total</i>	<i>363 501</i>	<i>+ 3,4</i>

Source : MCC/DDAI/DEPS

L'augmentation relativement plus élevée du budget de fonctionnement des ENM tient essentiellement à la progression du budget de deux ENM : l'ENM de Toulon (+ 36 %), en préfiguration de CNR, et l'ENM de Vannes (+ 50 %) dont le budget intègre dorénavant la masse salariale des personnels qui enseignent dans les écoles « associées » de Pontivy et Sarzeau, placées sous la responsabilité pédagogique de l'ENM de Vannes.

Les dépenses courantes des 35 CNR (qui représentent un quart du nombre d'établissements et un peu plus du tiers des élèves inscrits) représentent 44,1 % du budget de fonctionnement de l'ensemble des écoles.

Le budget de fonctionnement atteint en moyenne 4 581 000 euros par CNR et 1 991 000 euros par ENM. Ces résultats doivent être interprétés en tenant compte de la dispersion des établissements autour de ces moyennes et de la relative concentration du budget sur quelques établissements, ainsi que le montrent le tableau 3 et le graphique 2.



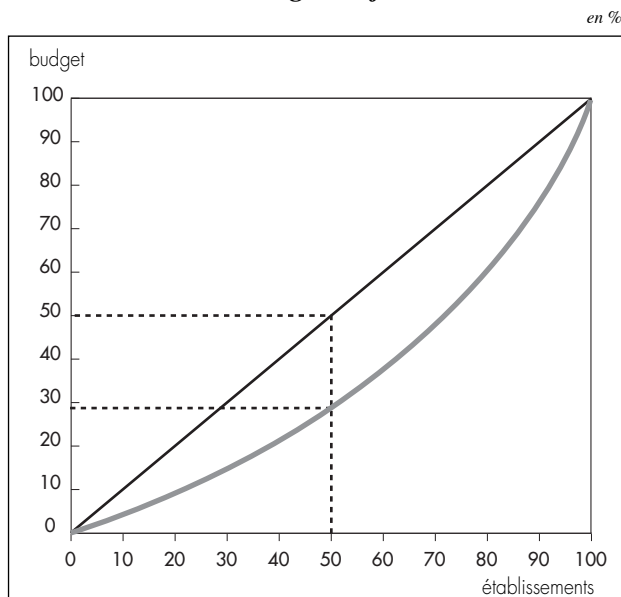
**Tableau 3 – Répartition des écoles selon le montant de leur budget de fonctionnement**

Budget de fonctionnement (en euros)	Ensemble		Nombre de CNR		Nombre d'ENM	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Inférieur à 1 million	3	6	–	–	3	6
De 1 à moins de 1,5 million	30	31	–	–	30	31
De 1,5 à moins de 2 millions	27	24	–	–	27	24
De 2 à moins de 3 millions	35	35	5	4	30	31
De 3 à moins de 5 millions	29	29	19	20	10	9
5 millions et plus	13	12	11	11	2	1

Source : MCC/DDAI/DEPS

Le budget de fonctionnement d'un CNR est en moyenne 2,3 fois plus élevé que celui d'une ENM. Ce budget varie de 2,4 millions d'euros à 10,3 millions d'euros. Les cinq plus « petites » structures disposent chacune d'un budget inférieur à 3,1 millions d'euros, les cinq plus « grosses » d'un budget supérieur à 6,1 millions d'euros. La moitié « médiane » des conservatoires dispose d'un budget compris entre 3,4 et 5,1 millions d'euros sur l'année 2004.

Pour les ENM, le budget de fonctionnement varie de 0,7 million d'euros à 6,5 millions d'euros. Une école sur deux dispose d'un budget courant compris entre 1,3 million d'euros et 2,4 millions d'euros. Enfin, les cinq plus « petites » écoles nationales disposent chacune d'un budget inférieur à 1 030 000 euros tandis que les cinq plus « grosses » structures d'un budget de fonctionnement supérieur à 3,4 millions d'euros.

**Graphique 2 – Courbe de concentration du budget de fonctionnement**

Source : MCC/DDAI/DEPS

À la lecture de ce graphique, on mesure la concentration du budget de fonctionnement : si tous les établissements disposaient du même budget, la courbe prendrait la forme de la droite bissectrice (50 % des établissements dépensent 50 % du budget de fonctionnement de l'ensemble des établissements). Or, dans la réalité, la courbe s'incurve légèrement, et permet de visualiser qu'une moitié des établissements dépense moins de 30 % du budget de fonctionnement global quand l'autre moitié en dépense 70 %.

Le coût de fonctionnement d'un établissement est bien sûr pour partie lié au nombre d'élèves inscrits, mais il varie également en fonction de la diversité des missions d'enseignement abordées par l'établissement ; le coût d'un élève qui ressort en moyenne à 2 502 euros varie considérablement, ainsi qu'on le verra dans la dernière partie de ce document.

## **Les recettes de fonctionnement**

Les collectivités locales gestionnaires assurent une place prépondérante dans le financement des écoles de musique contrôlées. En 2004, leur participation dans le budget de fonctionnement s'élève à 284 millions d'euros, soit 78,2 % du budget courant des écoles contrôlées.

Le développement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), favorisé par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, s'accompagne, chaque année depuis 2001, de nombreux transferts d'écoles de musique contrôlées dans le giron de ce type d'établissements. En 2004, 7 établissements ont changé de tutelle ; on compte désormais 87 écoles en régie municipale directe (contre 113 en 2000), 40 écoles gérées par des structures intercommunales (contre 12 en 2000), 9 écoles gérées par des syndicats mixtes (contre 11 jusqu'en 2003) et toujours une école en régie départementale directe.

**Tableau 4 – Répartition des recettes de fonctionnement par origine**

*en milliers d'euros*

	Total		CNR		ENM	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Collectivités et structures locales gestionnaires <sup>1</sup>	284 189	276 423	128 793	127 797	155 396	148 627
Ministère de la culture	29 008	28 238	12 305	11 860	16 702	16 378
Subventions des conseils régionaux	1 852	1 621	1 310	1 241	542	380
Subventions des conseils généraux <sup>2</sup>	11 794	11 062	5 544	5 250	6 250	5 812
Autres subventions et participations <sup>3</sup>	3 374	1 511	1 235	76	2 139	1 435
Droits de scolarité	27 951	26 993	8 883	8 953	19 068	18 039
Autres recettes	5 333	5 708	2 253	2 405	3 080	3 303
<b>Total</b>	<b>363 501</b>	<b>351 556</b>	<b>160 323</b>	<b>157 582</b>	<b>203 177</b>	<b>193 974</b>

1. La participation des communes, départements et groupements gestionnaires a été calculée comme un solde entre les dépenses totales des écoles et leurs recettes extérieures.

2. Les participations des départements dans le cadre de syndicats mixtes et de régie départementale ne sont pas comptabilisées dans cette rubrique, mais dans la rubrique « Collectivités et structures locales gestionnaires ».

3. Ce poste inclut notamment les éventuelles participations de communes « non gestionnaires » et les prises en charge par l'État de frais de personnels spécifiques.

Source : MCC/DDAI/DEPS

Le Ministère de la culture, qui assure la tutelle pédagogique des écoles de musique contrôlées, les subventionne à hauteur de 8 % en moyenne (7,7 % pour les CNR et 8,2 % pour les ENM). Après avoir connu une légère baisse pendant 3 ans, ce taux se stabilise. Il convient de préciser qu'au moment de la clôture du compte administratif, certaines écoles n'ont pas reçu la totalité de la subvention ; à l'inverse, d'autres établissements ont pu reporter en 2004 une partie de la subvention relative à l'année 2003 perçue tardivement.

Six établissements reçoivent une subvention qui couvre plus de 15 % de leurs dépenses courantes. À l'opposé, pour 11 écoles, cette subvention n'atteint pas 5 % de leur budget courant.

Par leurs subventions aux écoles en régie municipale ou intercommunale, les départements<sup>4</sup> assurent près de 3,2 % en moyenne du financement courant des écoles (4,9 % du budget des seules écoles qu'ils subventionnent). Ce mode d'engagement des conseils généraux concerne 23 CNR et 70 ENM et varie dans des proportions importantes. Plus du tiers du montant total de la subvention de fonctionnement des départements aux CNR bénéficie à deux conservatoires ; pour ces deux écoles, la subvention du conseil général représente de 17 à 20 % de leurs recettes de fonctionnement. Sept écoles nationales reçoivent le tiers des subventions des conseils généraux versées aux ENM et pour cinq d'entre elles, la subvention départementale couvre au moins 10 % de leurs dépenses de fonctionnement (ce taux atteignant au maximum 23 %).

Le financement régional apparaît globalement très faible : il ne couvre que 0,5 % du fonctionnement de l'ensemble des écoles. En 2004, 9 CNR et 17 ENM ont perçu une subvention régionale. Deux conservatoires perçoivent 71 % du montant total des subventions versées par les conseils régionaux aux CNR ; pour ces deux établissements, la subvention régionale représente de 10 à 15 % de leurs recettes de fonctionnement. S'agissant des écoles nationales, les conseils régionaux interviennent un peu plus fréquemment que par le passé (en 2003, seules 10 ENM avaient bénéficié de subventions régionales), mais le montant de la subvention ne représente toujours au maximum que 5,8 % du budget de fonctionnement de l'école la mieux dotée. Globalement, les subventions régionales ne couvrent que 2,2 % des dépenses de fonctionnement des établissements qui en bénéficient.

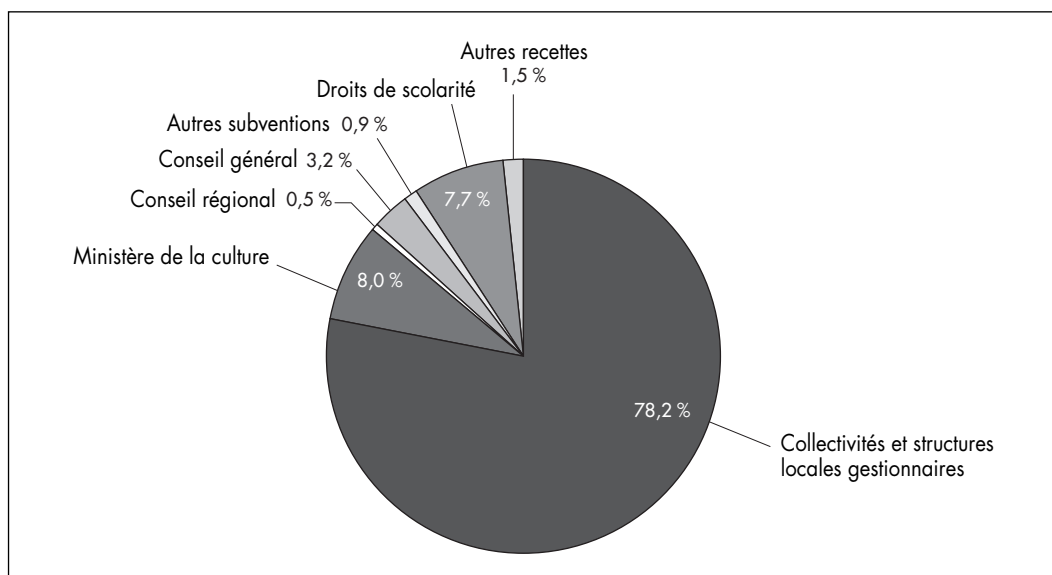
Seuls 16 établissements (12 ENM et 4 CNR) sont financés à la fois par leur conseil général et leur conseil régional.

Dans leur ensemble, les pouvoirs publics autres que les collectivités locales gestionnaires subventionnent les écoles de musique à hauteur de 12,7 % de leur budget de fonctionnement ; cette proportion est identique en moyenne pour les CNR et pour les ENM.

---

4. Pour les établissements gérés en syndicats mixtes et en régie départementale directe, l'intervention du département est comptabilisée dans la ligne « collectivités et structures locales gestionnaires ».

**Graphique 3 – Origine des recettes de fonctionnement en 2004**



Source : MCC/DDAI/DEPS

En progression de 3,5 % sur un an, les droits de scolarité encaissés s'élèvent à 28 millions d'euros et couvrent 7,7 % des dépenses courantes (9,4 % pour les ENM contre 5,5 % pour les CNR) ; là encore on constate une grande disparité dans le recours aux frais de scolarité pour financer le fonctionnement des écoles : dans un CNR sur deux, les droits de scolarité financent entre 4,4 % et 6,5 % du coût de fonctionnement, mais ils représentent jusqu'à 16,2 % des recettes de fonctionnement dans un établissement. Pour les ENM, la disparité est encore plus grande : dans une école sur deux, les droits de scolarité financent entre 6,5 % et 11,2 % du coût de fonctionnement, mais ils représentent près du tiers des recettes de fonctionnement dans un établissement.

Les autres recettes extérieures couvrent moins de 2 % des dépenses de fonctionnement et les collectivités gestionnaires apportent donc en moyenne 78,2 % du budget de fonctionnement des établissements. La différence constatée entre CNR et ENM sur le poids relatif des frais de scolarité se retrouve – à l'inverse – sur la participation des collectivités qui couvrent 80,3 % du budget des CNR et « seulement » 76,5 % de celui des ENM.

## Les dépenses de fonctionnement

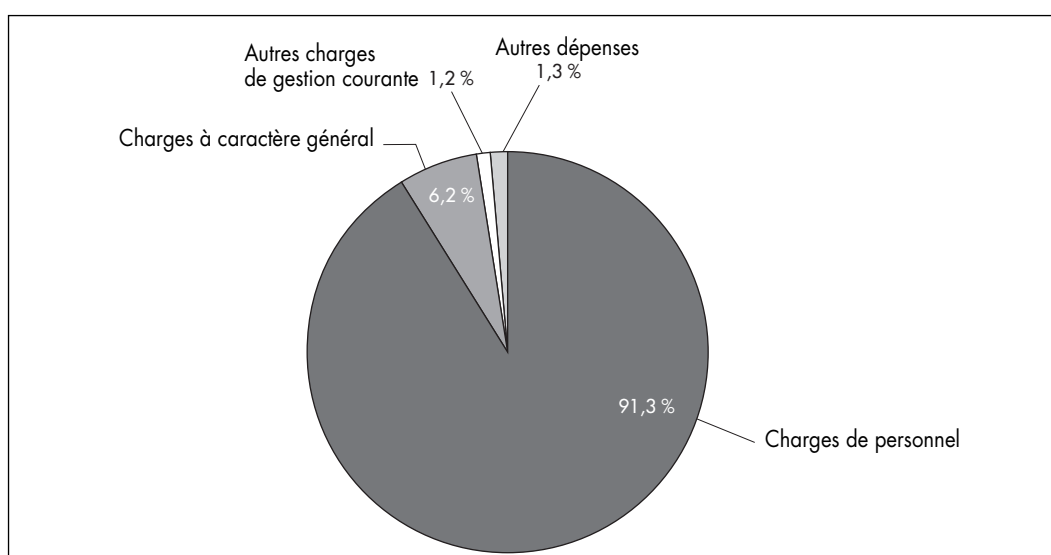
Les dépenses de personnel constituent de loin le poste le plus important des dépenses courantes : 91,3 % du budget de fonctionnement des écoles de musique sont destinés au versement des salaires et charges associées dont le montant a augmenté en moyenne de 3 % entre 2003 et 2004 (quand les autres charges de fonctionnement augmentaient en moyenne de 7,8 %).

**Tableau 5 – Répartition des dépenses de fonctionnement par poste**

en milliers d'euros

	Total		CNR		ENM	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Charges de personnel	331 830	322 165	145 461	143 300	186 369	178 865
Charges à caractère général	22 715	20 935	9 886	9 713	12 829	11 222
Autres charges de gestion courante	4 288	4 118	2 187	2 185	2 102	1 932
Autres dépenses	4 667	4 338	2 791	2 384	1 876	1 954
<b>Total</b>	<b>363 501</b>	<b>351 556</b>	<b>160 324</b>	<b>157 582</b>	<b>203 177</b>	<b>193 973</b>

Source : Mcc/DDAI/DEPS

**Graphique 4 – Affectation des dépenses de fonctionnement en 2004**

Source : Mcc/DDAI/DEPS

Cette tendance moyenne résulte d'évolutions contrastées selon les écoles, ainsi une école sur deux a connu une augmentation de ses dépenses de personnel inférieure à 5 % et 27 écoles ont même enregistré une diminution de ces dépenses. En moyenne, les dépenses de personnel avoisinent 4,1 millions d'euros par CNR et 1,8 million d'euros par ENM.

**Tableau 6 – Répartition des écoles selon la part des dépenses de personnel**

en unités

Part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement	Total		CNR		ENM	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
95 % et plus	46	51	12	11	34	40
De 90 % à moins de 95 %	54	50	10	11	44	39
De 80 % à moins de 90 %	29	30	10	11	19	19
Moins de 80 %	8	6	3	2	5	4

Source : Mcc/DDAI/DEPS

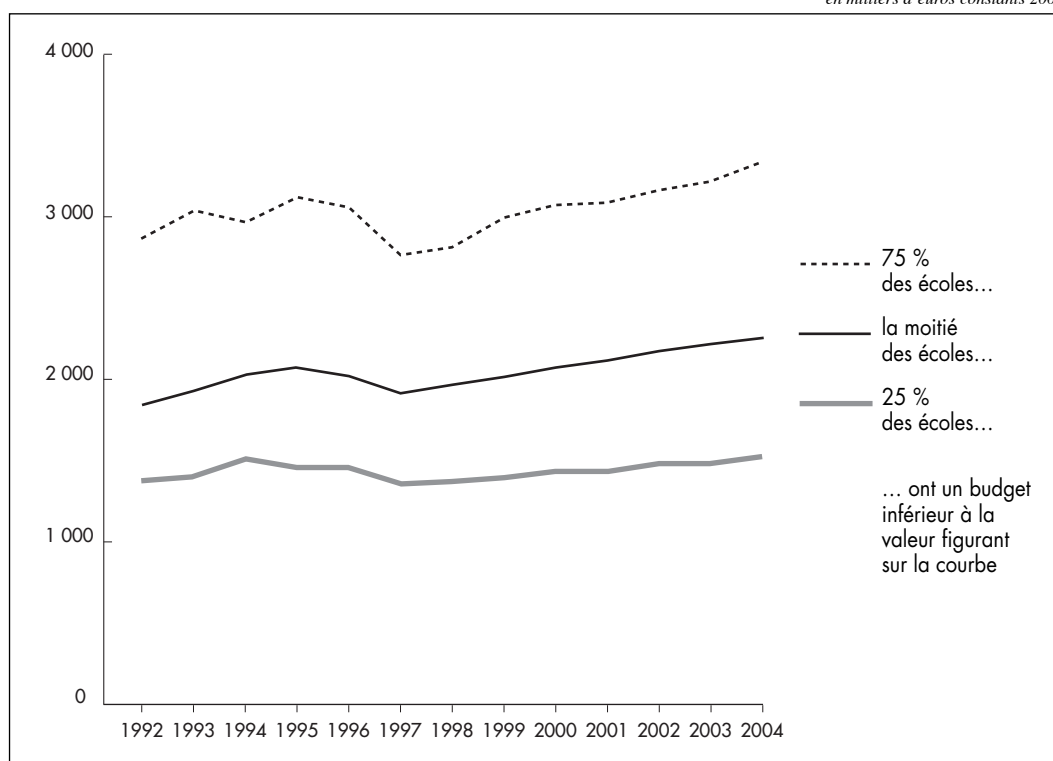
Les autres postes de dépenses de fonctionnement sont marginaux ; les charges d'administration générale représentent 6,2 % du budget courant des écoles. Il convient toutefois de signaler que toutes les collectivités gestionnaires ne tiennent pas une comptabilité analytique suffisamment détaillée pour leur permettre d'affecter précisément à chaque établissement la part de dépenses « indirectes » qui lui revient.

Il n'y a pas de différence remarquable dans la structure des budgets de fonctionnement entre les deux catégories d'établissement.

Après la compression importante des budgets en 1997, les dépenses de fonctionnement ont connu ces sept dernières années une progression ininterrompue ; en euros constants, leur taux moyen annuel d'augmentation est de 2,1 %.

**Graphique 5 – Évolution des valeurs les plus significatives des montants de dépenses de fonctionnement par établissement de 1992 à 2004**

en milliers d'euros constants 2003



Source : MCC/DDAI/DEPS

## Le budget d'investissement des CNR et des ENM

Après trois années consécutives (2001-2003) où le budget d'investissement dépassait 40 millions d'euros, soit un montant plus de deux fois supérieur aux niveaux annuels atteints entre 1998 et 2000, le montant des dépenses d'investissement atteint encore près de 30 millions d'euros en 2004. Le budget d'investissement représente 7,5 % du budget total des écoles contrôlées.

**Tableau 7 – Montant du budget d'investissement des CNR et ENM**

*en milliers d'euros courants et en %*

	2004	Évolution 2004/2003
CNR	13 570	+ 44,6
ENM	16 045	- 49,9
<i>Total</i>	<i>29 615</i>	<i>- 28,5</i>

Source : MCC/DDAI/DEPS

À l'inverse du budget de fonctionnement, constitué de charges courantes, les dépenses d'investissement revêtent souvent un caractère ponctuel et exceptionnel et le volume global est largement conditionné par la réalisation de quelques opérations d'envergure ; ainsi, entre 2001 et 2003, l'ENM de Cholet a bénéficié à elle seule de plus de 51 millions d'euros répartis pour la construction de nouveaux locaux, ce qui représentait 40 % de la dépense d'investissement exécutée par l'ensemble des CNR et des ENM sur la période et expliquait donc le niveau très élevé du budget global d'investissement des écoles. En 2004, le financement de ces travaux est terminé et le montant global apparaît en retrait malgré le lancement de quelques nouveaux programmes d'investissement. Si l'on exclut les montants de dépenses alloués à l'ENM de Cholet sur 2003 et 2004, le montant global des dépenses d'investissement des autres écoles affiche une progression annuelle de 17,5 %.

En 2004, presque toutes les écoles ont bénéficié de dépenses d'investissement dont le montant, pour la moitié d'entre elles, s'est établi entre 26 000 et 144 000 euros. Sur les cinq dernières années, le montant cumulé des dépenses

**Tableau 8 – Répartition des écoles selon le montant de leur budget d'investissement**

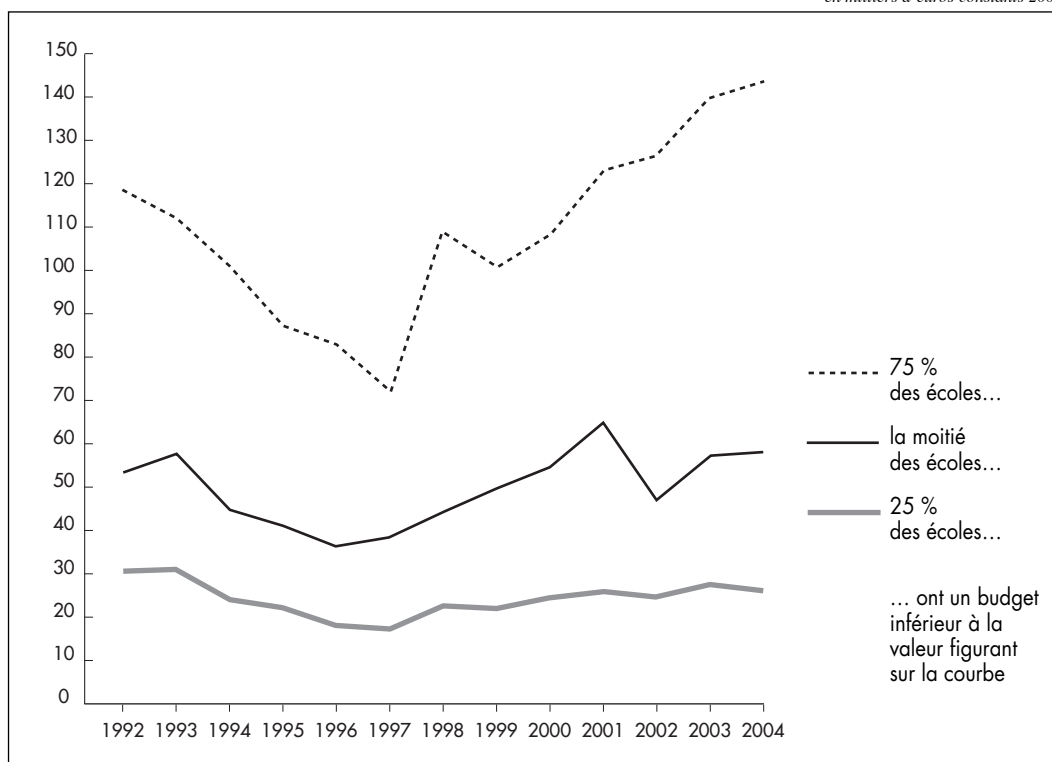
Budget d'investissement (en euros)	Ensemble		Nombre de CNR		Nombre d'ENM	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Inférieur à 10 000	11	4	–	–	11	4
De 10 000 à moins de 30 000	26	37	2	3	24	34
De 30 000 à moins de 60 000	33	32	6	5	27	27
De 60 000 à moins de 150 000	33	31	12	13	21	18
150 000 et plus	34	33	15	14	19	19

Source : MCC/DDAI/DEPS

d'investissement est compris – pour la moitié des établissements – entre 162 000 et 756 000 euros (en euros constants 2004) ; le graphique 6 permet de constater l'évolution des niveaux les plus significatifs (les valeurs extrêmes ne sont pas prises en compte) des budgets d'investissement par établissement depuis 1992 : après une diminution amorcée dès 1993, les budgets d'investissement ont retrouvé depuis 1998 une croissance certaine.

**Graphique 6 – Évolution des valeurs les plus significatives des montants de dépenses d'investissement par établissement de 1992 à 2004**

en milliers d'euros constants 2004



Source : MCC/DDAI/DEPS



## Les recettes d'investissement

En 2004, l'ensemble des recettes extérieures a diminué de façon moins importante que le montant des dépenses d'investissement ; en conséquence, les collectivités gestionnaires ont apporté 81 % des recettes en capital des écoles (73 % dans les CNR et 88 % dans les ENM) contre 91 % un an plus tôt. Pour 17 CNR et 57 ENM, la collectivité gestionnaire finance la totalité de l'investissement des écoles.

**Tableau 9 – Répartition des recettes d'investissement par origine**

*en milliers d'euros courants*

	Total		CNR		ENM	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Collectivités et structures locales gestionnaires <sup>1</sup>	23 982	37 546	9 929	7 813	14 053	29 733
Ministère de la culture	2 355	806	1 786	344	569	463
Conseil régional	663	1 301	139	638	524	663
Conseil général	1 527	322	1 192	173	336	148
Autres subventions	103	29	99	28	4	1
Autres recettes	985	1 395	426	387	559	1 008
<b>Total</b>	<b>29 615</b>	<b>41 398</b>	<b>13 570</b>	<b>9 383</b>	<b>16 045</b>	<b>32 015</b>

1. La participation des communes, départements et groupements gestionnaires a été calculée comme un solde entre les dépenses totales des écoles et leurs recettes extérieures

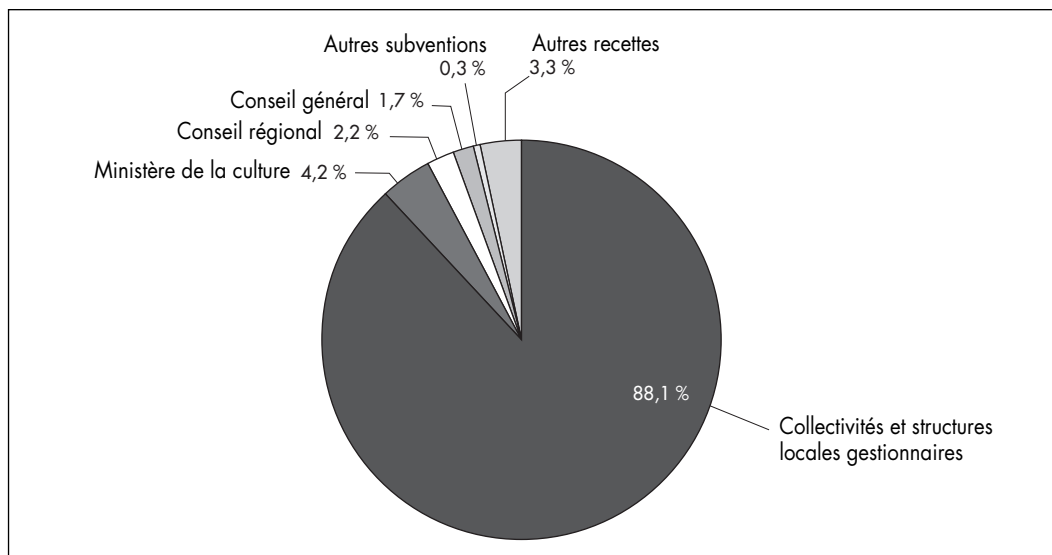
Source : MCC/DDAI/DEPS

En 2004, le Ministère de la culture a contribué aux dépenses d'investissement à hauteur de 4,2 % du montant total des dépenses réalisées (contre 1,9 % en 2003). Sa participation a concerné 18 établissements (7 CNR et 11 ENM) dont il a couvert 32 % des dépenses d'investissement réalisées en 2004. Il faut rappeler qu'en raison de fréquents décalages entre la date d'engagement des dépenses d'investissement et celle de la perception de la subvention d'équipement, ce taux de couverture ne correspond pas à un taux de prise en charge des investissements réalisés en 2004 ; en effet, dans certains cas, le montant des subventions perçues, correspondant à des dépenses réalisées antérieurement, peut s'avérer supérieur au montant des dépenses réalisées dans l'année.

En subventions<sup>5</sup>, les départements financent 1,7 % du budget d'investissement ; ces subventions ne portent que sur un petit nombre d'établissements (5 CNR et 19 ENM) dont elles représentent 11,2 % du montant des dépenses d'investissement.

Enfin, les régions couvrent 2,2 % des dépenses en capital des écoles de musique et de danse en subventionnant 6 CNR et 17 ENM ; pour ces 23 établissements, le financement régional couvre 17,8 % du budget d'investissement.

5. Sans compter, donc, les fonds apportés aux écoles en syndicats mixtes ou en régie départementale.

**Graphique 7 – Origine des recettes d'investissement en 2004**

Source : Mcc/DDAI/DEPS

Certaines collectivités gestionnaires ont également pu mobiliser des fonds européens.

## Les dépenses d'investissement

Ces dépenses se répartissent entre la construction de locaux (poste le plus rare puisqu'il ne concerne en 2004 qu'une vingtaine d'établissements, mais le plus coûteux puisqu'il concentre près de la moitié des dépenses d'investissement), l'achat de matériel (qui concerne quasiment toutes les écoles), l'aménagement et les réparations (qui figurent au budget d'investissement de 72 établissements) et les autres charges (dans 45 écoles).

Le poste « construction de locaux » est toujours le plus important : il concentre 48,9 % des dépenses totales d'investissement.

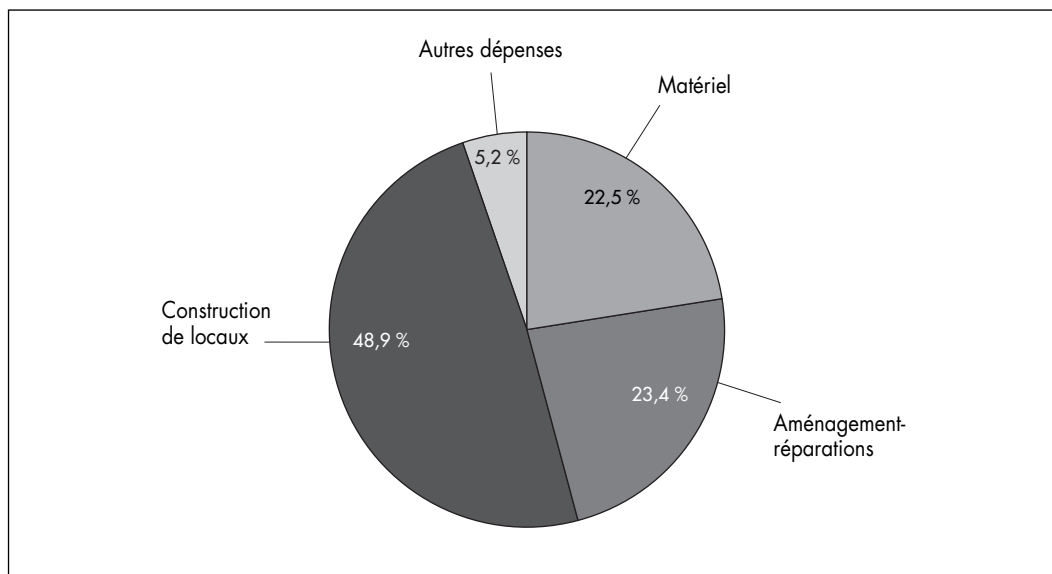
**Tableau 10 – Répartition des dépenses d'investissement par poste**

en milliers d'euros

	Total		CNR		ENM	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Matériel	6 674	6 755	2 709	2 650	3 965	4 105
Aménagement-réparations	6 930	10 118	2 988	4 816	3 942	5 302
Construction de locaux	14 479	23 590	7 549	1 686	6 930	21 904
Autres dépenses	1 533	936	324	232	1 209	704
<b>Total</b>	<b>29 615</b>	<b>41 398</b>	<b>13 570</b>	<b>9 383</b>	<b>16 045</b>	<b>32 015</b>

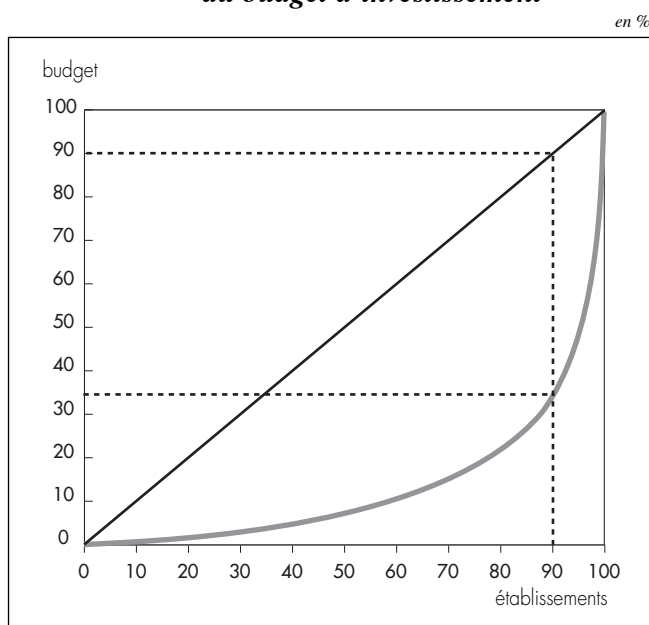
Source : Mcc/DDAI/DEPS

**Graphique 8 – Les dépenses d'investissement par type d'emploi en 2004**



Source : MCC/DDAI/DEPS

**Graphique 9 – Courbe de concentration du budget d'investissement**



Source : MCC/DDAI/DEPS

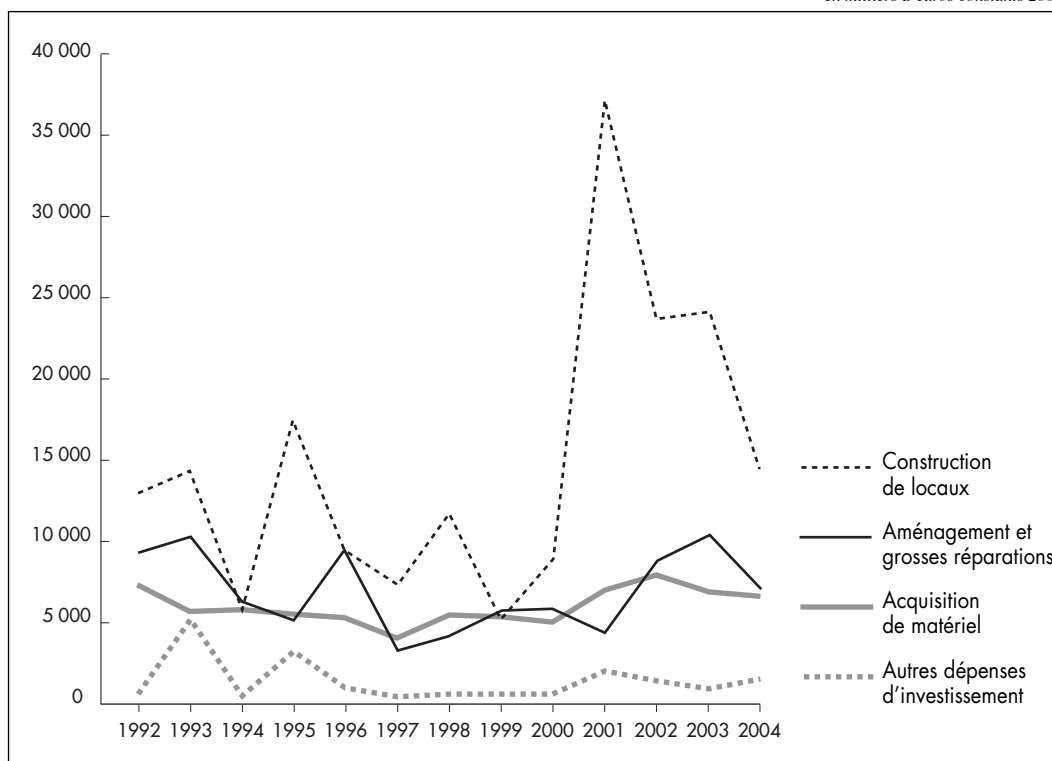
À la lecture du graphique 9, on mesure la concentration du budget d'investissement : si tous les établissements disposaient du même budget, la courbe prendrait la forme de la droite bissectrice : 90 % des établissements dépenseraient 90 % du budget d'investissement de l'ensemble des établissements. Or, la courbe s'incurve nettement, et permet de visualiser que 90 % des établissements dépensent un tiers du budget d'investissement global quand les 10 % restants en dépensent les deux tiers.

Sur les dix dernières années, si l'on exclut les dépenses pour construction de locaux, par nature exceptionnelle, on constate (voir graphique 9) que les autres dépenses d'investissement ont relativement moins fluctué : leur montant global a toujours été compris entre 10 et 20 millions d'euros (constants 2004), sauf en 1997 où l'ensemble des dépenses d'investissement étaient particulièrement

faibles. Après avoir dépassé 18 millions d'euros en 2002 et 2003, leur montant, affecté par une diminution de près d'un tiers des dépenses consacrées aux aménagements et grosses réparations, s'élève à 15,1 millions d'euros.

**Graphique 10 – Évolution des dépenses d'investissement par type d'emploi entre 1992 et 2004**

*en milliers d'euros constants 2004*



Source : MCC/DDAI/DEPS

## Le coût de fonctionnement moyen par élève en 2004

En 2004, le coût moyen par élève s'établit à 2 502 euros<sup>6</sup> (3 139 euros pour les CNR et 2 157 euros pour les ENM). Il importe de signaler que ce ratio est calculé en rapportant le budget de fonctionnement de l'ensemble des établissements à l'effectif total des élèves qu'ils accueillent. C'est donc une moyenne recouvrant des situations très différentes correspondant à des objectifs pédagogiques divers et à des offres d'enseignement variées : en effet, aucun établissement ne peut raisonnablement tenir une gestion analytique qui permettrait de distinguer les coûts engendrés par les différents types d'élèves (élèves musiciens, danseurs ou comédiens, élèves en cursus – encore faudrait-il distinguer la discipline et le niveau –, élèves en classe à horaires aménagés, élèves hors cursus) sans parler des missions de sensibilisation (interventions en milieu scolaire) ou de diffusion qui nécessiteraient une analyse spécifique. Ce ratio traduit donc l'engagement financier des collectivités rapporté à l'effectif le plus tangible des établissements, mais il ne constitue en aucun cas une norme ou un objectif de financement.

**Tableau 11 – Répartition des écoles contrôlées  
selon le coût de fonctionnement moyen par élève**

Coût de fonctionnement moyen par élève ( <i>en euros</i> )	Ensemble		Nombre de CNR		Nombre d'ENM	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Moins de 1 500	3	6	–	–	3	6
De 1 500 à moins de 1 900	27	21	1	–	26	21
De 1 900 à moins de 2 400	48	51	5	6	43	45
De 2 400 à moins de 3 000	34	36	11	13	23	23
De 3 000 à moins de 4 000	20	18	14	12	6	6
4 000 et plus	5	5	4	4	1	1

Source : MCC/DDAI/DEPS

6. Rapport du budget de fonctionnement de l'année 2004 au nombre total d'élèves inscrits durant l'année scolaire 2004-2005.

Pour quatre conservatoires nationaux de région sur cinq, le coût de fonctionnement par élève est supérieur à 2 450 euros, les coûts extrêmes allant de 1 843 à 5 976 euros.

Pour les écoles nationales, ce coût varie entre 1 023 et 4 663 euros, et pour trois ENM sur dix il est inférieur à 2 450 euros.

À effectif d'élèves comparable, le nombre de disciplines enseignées et l'effectif d'enseignants associé sont plus élevés dans un CNR que dans une ENM ; de plus, les cycles supérieurs y sont sensiblement plus développés.

## Règles tarifaires

---

Les règles tarifaires varient sensiblement d'une école à l'autre. Toutefois, il est possible d'établir un tarif annuel de base demandé aux familles par les établissements contrôlés. Le tarif le plus représentatif est la participation demandée pour un élève inscrit en formation musicale (plus un instrument) ou en cursus de danse. L'inscription en cycle d'éveil ou en 1<sup>er</sup> cycle constitue la borne basse de ce tarif, l'inscription en cycles supérieurs ou l'inscription d'un adulte constituant généralement la borne haute. Afin d'avoir une base de travail commune, on raisonne ici en terme de « plein tarif ».

La quasi-totalité des écoles proposent des tarifs différenciés selon la commune de résidence des élèves<sup>7</sup>.

Pour les familles résidant dans la commune ou au sein de la collectivité gestionnaire de l'école, le tarif annuel de base minimum moyen pour les CNR est inférieur à 125 euros, et la moitié des CNR pratiquent un tarif compris entre 60 et 160 euros. Le prix demandé atteint au maximum 450 euros. Pour les ENM, la moyenne est un peu plus élevée (près de 150 euros) du fait de valeurs maximales supérieures (900 euros), mais la moitié des ENM pratiquent un tarif compris entre 50 et 165 euros.

Pour un élève de la commune inscrit en fin d'études musicales ou chorégraphiques ou pour un adulte, le tarif est souvent doublé : les CNR appliquent en moyenne un tarif de 285 euros. Pour 25 % des conservatoires il dépasse 370 euros et il peut atteindre 680 euros. Pour les ENM, le tarif moyen est de 325 euros et dépasse 390 euros pour une école sur quatre. Le tarif demandé peut atteindre 2 385 euros.

Pour les familles qui résident en dehors de la collectivité gestionnaire, le plein tarif minimum moyen des CNR est de 260 euros mais est inférieur à 115 euros dans un conservatoire sur quatre. Le prix maximum demandé aux familles peut

---

7. Il n'est pas tenu compte ici des tarifs préférentiels accordés par les municipalités aux élèves résidant dans des communes (ne faisant pas partie des gestionnaires directs) qui participent indirectement au financement de l'école. Ces modes de calculs varient de façon trop hétérogène d'une école à l'autre et parfois même selon les taux de participation des communes contributrices à un même établissement.

atteindre 1 015 euros. Pour les ENM, le tarif moyen est de 320 euros mais dépasse 440 euros pour 25 % des écoles nationales et peut atteindre 1 350 euros.

Enfin, pour les cycles supérieurs le tarif moyen par année demandé aux familles non résidentes de la commune est très hétérogène : en moyenne, les CNR appliquent un tarif de 500 euros. Pour 25 % des conservatoires il dépasse 600 euros et peut atteindre 1 335 euros. Pour les ENM, le tarif moyen est de 585 euros et dépasse 660 euros dans un quart des écoles ; il peut atteindre 3 420 euros.

Par ailleurs, la grande majorité des collectivités locales accordent des abattements sur le montant des droits payés par les familles. Plusieurs critères sont pris en compte ; huit écoles sur dix tiennent compte du nombre d'enfants de la même famille inscrits à l'école, près d'un établissement sur deux de la présence d'un même élève dans plusieurs disciplines. Trente-deux écoles proposent des réductions suivant le revenu, et soixante-dix suivant le quotient familial. D'autres cas d'abattements possibles proposés dans certaines écoles recouvrent des situations diverses : chômeurs, élèves inscrits en chant choral, en classes à horaires aménagés, dans l'harmonie municipale, élèves des communes participant indirectement au financement de l'école...

Fabrication

TRANSFAIRE SA, 04250 Turriers

☎ 04 92 55 18 14 ☏ 04 92 55 18 88

Imprimé en France

Dépôt légal : 53119, novembre 2005



*La collection « LES NOTES STATISTIQUES », créée par le Département des études, de la prospective et des statistiques en 2002, rend compte des résultats d'enquêtes statistiques, qu'elles soient annuelles ou de périodicité plus irrégulière, ainsi que des résultats d'exploitation de données administratives.*

## Déjà publiées et téléchargeables sur le site

- 1 Le budget des établissements d'enseignement de la musique et de la danse contrôlés par le Ministère de la culture 1998 et 1999
- 2 Les écoles municipales de musique agréées (résultats d'enquête).  
Année scolaire 2000-2001
- 3 Les enseignements de musique, danse et art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique (résultats d'enquête).  
Année scolaire 2000-2001
- 4 Le budget des établissements d'enseignement de la musique et de la danse contrôlés par le Ministère de la culture, 2000
- 5 Les mouvements d'exportation d'œuvres et objets d'art – Analyse statistique des évolutions
- 6 Le budget 2001 et 2002 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique. Résultats de l'enquête annuelle
- 7 Les enseignements de musique, de danse et d'art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique. Résultats de l'enquête annuelle.  
Année scolaire 2001-2002
- 8 Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel dépendant du Ministère de la culture et de la communication. Effectifs et diplômés.  
Année scolaire 2002-2003
- 9 Le budget 2003 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique. Résultats de l'enquête annuelle
- 10 Les enseignements de musique, de danse et d'art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique (résultats de l'enquête annuelle).  
Année scolaire 2002-2003
- 11 Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel dépendant du Ministère de la culture et de la communication. Effectifs et diplômés.  
Année scolaire 2003-2004
- 12 Les mouvements internationaux d'œuvres et objets d'art.  
Analyse statistique des évolutions 1993-2004
- 13 Les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel dépendant du Ministère de la culture et de la communication. Effectifs et diplômés.  
Année scolaire 2004-2005
- 14 Les enseignements de musique, de danse et d'art dramatique dans les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique (résultats de l'enquête annuelle).  
Année scolaire 2003-2004
- 15 Le budget 2004 des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique. Résultats de l'enquête annuelle